



MAIRIE de ABBEVILLE SAINT LUCIEN

1 rue de la Mairie
60480

Tél : 03.44.79.13.35

Email : mairie.abbeville.st.lucien@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 JUILLET 2023 A 18H30

Le lundi trois juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent NOEL, Maire.

Présents : Vincent NOEL, Nicolas BACQUET, Laurent BOUCHAIN, Sylvaine CAFFIN, Coralie DESSERRE, Joëlle ACHEZ.

Absents excusés : Serge PIQUET (procuration à Sylvaine CAFFIN), Laurence DUBERT (Procuration à Vincent NOEL), Cédric PINOTEAUX (procuration à Laurent BOUCHAIN), Elodie SPRUYTTE, Eudoxie MODE.

Secrétaire : Madame Joëlle ACHEZ

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à toute l'assemblée.

1/ DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Laurent BOUCHAIN est désigné Secrétaire de séance.

2/ APPROBATION DES DERNIERS PROCES - VERBAUX

Les procès-verbaux des derniers conseils sont approuvés à l'unanimité des membres.

3/ REALISATION D'UN EMPRUNT (délibération 2023-07-018)

Le Maire de la Commune,

Vu le CCT et en particulier l'article L.2122.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 octobre 2018 donnant délégation à Monsieur le Maire pour la réalisation des emprunts,

Considérant la nécessité de recourir à un emprunt pour financer l'achat du bien cadastré C565, C566 et C567,

Vu la proposition de prêt du Crédit Agricole Brie Picardie,

DECIDE

Article 1^{er}

Pour financer l'acquisition du bien cadastré C565, C566 et C567, la commune d'Abbeville St Lucien contracte auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie, l'emprunt suivant :

Prêt Acquisition Corps de ferme

Montant : 190 000.00€

Durée : 18 ans

Taux Fixe : 4.32%

Périodicité : Trimestrielle

Frais de dossier : 380.00€

Article 2

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Monsieur le Maire s'engage à inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ce prêt,

Monsieur le Maire prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ce prêt.

Article 3

La présente décision sera transmise pour visa à la Sous-Préfecture de Clermont.

4/ CHANGEMENT TRESORERIE (Délibération 2023-07-019 et 2023-07-020)

Suite à la fermeture de la Trésorerie de Breteuil, les comptes de la commune seront transférés début septembre vers la Trésorerie de Saint Just en Chaussée.

Il convient donc de prendre une délibération pour la création d'une régie d'avance et de recettes qui seront ouvertes auprès de la Trésorerie de Saint Just en Chaussée.

Il est également nécessaire de reprendre un arrêté d'Autorisation permanente et générale de poursuites qui donnera l'autorisation à la comptable de Saint Just en Chaussée de recouvrir, envers les redevables défaillants, sans solliciter l'avis du Maire préalable pour tous les titres et pour tous les budgets de la collectivité, à tout type d'opposition à un tiers détenteur et aux différentes procédures civiles d'exécution, y compris la procédure de vente immobilière selon le plan de recouvrement ci-après.

Cette autorisation sera valable jusqu'à sa révocation.

Le Maire conserve la faculté de notifier au trésorier une suspension de poursuite sur un titre et un débiteur donné.

Plan de recouvrement

Priorité	Etape	Délai	Plancher
1	Avis des sommes à payer		1€
2	Phase comminatoire	45 jours	1€
3	OTD Employeur	80 jours	30€
4	OTD CAF	80 jours	30€
5	OTD Banque	80 jours	130€

Le conseil municipal donne son accord pour le changement de trésorerie.

5/ FOND DE CONCOURS - CCOP (délibération 2023-07-021)

Les fonds de concours de la CCOP ont été mis en place en 2021.

Ils servent à financer les communes pour l'organisation de manifestations sportives ou de loisirs dans l'intérêt des habitants de la CCOP.

L'aide peut aller jusqu'à 5000.00€

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à en faire la demande et à signer tous documents en rapport avec celle-ci.

6/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Accord de subvention par le Conseil Départemental pour le Diagnostic Eglise
- Changement d'emplacement des panneaux d'affichage « Elections ». Ils seront désormais installés rue de Muidorge, face à la salle psychomotricité

N'ayant plus d'informations, ni de questions, Monsieur l'Adjoint au Maire lève la séance à 19h10.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Municipal du 03 Juillet 2023 a comporté 4 délibérations comme suit :

1	Réalisation d'un emprunt	Délibération 2023-07-018
2	Création d'une régie d'avance	Délibération 2023-07-019
3	Création d'une régie de recette	Délibération 2023-07-020
4	Fond de concours - CCOP	Délibération 2023-07-021

NOEL VINCENT		ACHEZ JOELLE	
BOUCHAIN LAURENT		MODE EUDOXIE	Excusée
CAFFIN SYLVAIN		PINOTEAUX CEDRIC	Excusé (Procuration à M. BOUCHAIN)
PIQUET SERGE	Excusé (Procuration à Mme CAFFIN)	SPRUYTTE Elodie	Excusée
BACQUET NICOLAS		DESSERRE Coralie	
DUBERT Laurence	Excusée (Procuration à M. NOEL)		